

**SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA
SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,
LE 15 JUILLET 2021 À 16 H 30.**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Création d'un nouveau poste – concierge
4. Concierge – embauche
5. Préposé au Service des loisirs et de la culture – embauche – personnel remplaçant
6. Étude de PIIA – projet d'installation d'une enseigne sur poteau – 175, boulevard Antonio-Barrette
7. Adoption – règlement numéro 691-5-2021 amendant le règlement numéro 691-2000, tel qu'amendé, concernant les compteurs d'eau et la tarification
8. Glissement de terrain et grave ensablement de la rivière l'Assomption – demande d'intervention au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère de la Sécurité publique
9. Réhabilitation de l'émissaire pluvial – avenue des Champs-Élysées – soumissions – adjudication
10. Éclairage de la rue Hubert – soumissions – adjudication
11. Dépôt du procès-verbal de l'ouverture des soumissions – appel d'offres public – réfection du pavage des rues Lapointe, Markey et Pierre
12. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – prolongement du réseau de distribution d'eau potable – Place Raoul-Rivest, rue Jean-Duceppe et chemin Numéro-12 – demande d'aide financière
13. Projet d'intégration – terrain de baseball, parc canin et bâtiment de service – mandat
14. Projet d'intégration – terrain de baseball, parc canin et bâtiment de service – Fonds canadien de revitalisation des communautés – demande d'aide financière
15. Skatepark, pumptrack et patinoire réfrigérée couverte – parc Amable-Chalut – mandat
16. Réaménagement du skatepark – parc Amable-Chalut – demande d'aide financière
17. Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux – volet 1 – demande d'aide financière
18. Abris pour piscine – acquisition
19. Levée de la séance

Sont présents

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Absences motivées :

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Audrey Chevrette, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 16 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

372-07-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

3. Création d'un nouveau poste – concierge

373-07-2021

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la création d'un nouveau poste de concierge pour répondre au besoin d'entretien des infrastructures, notamment de loisirs, sportives et culturelles;

ATTENDU QUE les besoins d'entretien justifiant la création d'un nouveau poste de concierge ne peuvent être efficacement rencontrés que par la mise en place d'un horaire flexible pour ce poste, établi selon les besoins de la Ville et selon les événements mis en place par ou en collaboration avec cette dernière;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à la création d'un nouveau poste de concierge;

Que le salaire établi pour ce poste soit fixé selon l'échelle salariale du poste « Concierge » prévue à la convention collective;

Que l'horaire de travail soit flexible, établi selon les besoins de la Ville et selon les événements, de 40 heures régulières par semaine, étalées du dimanche au samedi entre 8 h 00 et 23 h 00;

D'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, une lettre d'entente avec le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, quant à la création de ce nouveau poste.

374-07-2021

4. Concierge – embauche

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de concierge et que des entrevues ont été réalisées;

ATTENDU la recommandation du 8 juillet 2021 du comité de sélection relativement à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à l'embauche de monsieur Marc Brosseau au poste de concierge;

QUE le début de l'emploi de monsieur Brosseau soit fixé au 15 juillet 2021;

QUE le salaire de monsieur Brosseau soit fixé à l'échelon 1 de l'échelle « Concierge » de la convention collective en vigueur;

QUE l'embauche de monsieur Brosseau à titre de concierge soit sujette à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention en vigueur, au service de l'employeur.

375-07-2021

5. Préposé au Service des loisirs et de la culture – embauche – personnel remplaçant

ATTENDU l'absence prolongée du préposé au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 347-07-2021, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a entériné l'embauche de monsieur Marc Brosseau à titre de personne salariée remplaçante au poste de préposé au Service des loisirs et de la culture et que par la résolution 374-07-2021, la Ville a nommé monsieur Brosseau à titre de concierge;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir à nouveau le remplacement du préposé au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU la recommandation du 13 juillet 2021 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'embauche de monsieur Étienne Boucher à titre de personne salariée remplaçante au poste de préposé au Service des loisirs et de la culture, rétroactivement au 2 juillet 2021, au salaire fixé à l'échelon 1 de l'échelle « journalier – manœuvre / Préposé aux services des loisirs et culture » de la convention collective en vigueur.

6. Étude de PIIA – projet d'installation d'une enseigne sur poteau – 175, boulevard Antonio-Barrette

376-07-2021

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 175, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'installation d'une enseigne sur poteau dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation de monsieur Guillaume Albert-Bouchard, coordonnateur de l'urbanisme et de l'environnement, suite à la tenue d'une rencontre du comité consultatif d'urbanisme en date du 4 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 175, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet l'installation d'une enseigne sur poteau, tel que présenté sous l'épreuve R-10, conditionnellement à ce que le panneau comportant le numéro de téléphone soit retiré.

7. Adoption – règlement numéro 691-5-2021 amendant le règlement numéro 691-2000, tel qu'amendé, concernant les compteurs d'eau et la tarification

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 691-5-2021 ainsi que sa portée.

377-07-2021

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 5 juillet 2021 concernant le projet de règlement 691-5-2021 amendant le règlement numéro 691-2000, tel qu'amendé, concernant les compteurs d'eau et la tarification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 691-5-2021 amendant le règlement numéro 691-2000, tel qu'amendé, concernant les compteurs d'eau et la tarification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

378-07-2021

8. Glissement de terrain et grave ensablement de la rivière l'Assomption – demande d'intervention au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère de la Sécurité publique

ATTENDU le glissement de terrain ayant eu lieu à la bordure des lots 5 610 445 et 5 610 450 sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie qui a ensablé un milieu humide et le cours d'eau numéro 734945461390;

ATTENDU QUE ce cours d'eau se déverse dans la rivière l'Assomption et qu'un banc de sable nuisant au bon écoulement de la rivière s'est formé à son embouchure;

ATTENDU QUE cet ensablement comporte un risque aux biens et aux personnes ainsi qu'à la qualité de la source d'eau potable;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est chargé d'assurer la protection de l'environnement, de veiller à la conservation du patrimoine naturel, notamment afin de maintenir les fonctions écologiques rendues par les écosystèmes qui le composent;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique est chargé de protéger les personnes et les biens contre les sinistres réels ou imminents ainsi que la mise en œuvre des mesures de rétablissements de la situation après l'événement;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère de la Sécurité publique négligent ou refusent de prendre les recours et d'effectuer les travaux s'imposant en pareille situation;

ATTENDU QUE la rivière l'Assomption est la source d'eau potable de plusieurs municipalités et villes de la région de Lanaudière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie demande un appui de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dans ses démarches auprès des instances gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies appuie la Municipalité de Sainte-Mélanie et enjoigne le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère de la Sécurité publique à prendre les actions et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la mission de leur Ministère;

QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur Benoît Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à madame Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique;

QUE copie de cette résolution soit transmise à Madame Véronique Hivon, députée de Joliette et à Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

9. Réhabilitation de l'émissaire pluvial – avenue des Champs-Élysées – soumissions – adjudication

379-07-2021

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait aux travaux de réhabilitation de l'émissaire pluvial de l'avenue des Champs-Élysées, sur une distance d'environ 60 mètres linéaires;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 30 juin 2021, à savoir :

Les Excavations Michel Chartier inc.	132 051,09 \$
BLR Excavation	144 722,80 \$

ATTENDU QUE monsieur David Perrault, ingénieur de la firme GBi experts-conseils inc., a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 1^{er} juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Les Excavations Michel Chartier inc. le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de l'émissaire pluvial de l'avenue des Champs-Élysées, sur une distance d'environ 60 mètres linéaires, ladite entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 132 051,09 \$, taxes incluses;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée par le règlement numéro 1270-2020;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

10. Éclairage de la rue Hubert – soumissions – adjudication

380-07-2021

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à l'éclairage de la rue Hubert;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 14 juillet 2021, à savoir :

J.N.A Leblanc Électrique inc.	56 912,63 \$
Bruneau Électrique inc.	62 876,96 \$
Systèmes Urbains inc.	140 189,02 \$

ATTENDU QUE monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseils inc., a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 15 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à J.N.A Leblanc Électrique inc. le contrat pour l'exécution des travaux d'éclairage de la rue Hubert, ladite entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 56 912,63 \$, taxes incluses;

Que cette adjudication soit conditionnelle à l'obtention de l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt numéro 1285-2021;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée par le règlement numéro 1285-2021;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

11. Dépôt du procès-verbal de l'ouverture des soumissions – appel d'offres public – réfection du pavage des rues Lapointe, Markey et Pierre

La directrice des affaires juridiques et greffière, Me Audrey Chevrette, dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions suite à l'appel d'offres public relativement à la réfection du pavage des rues Lapointe, Markey et Pierre.

12. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – prolongement du réseau de distribution d'eau potable – Place Raoul-Rivest, rue Jean-Duceppe et chemin Numéro-12 – demande d'aide financière

381-07-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur la Place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe et le chemin Numéro-12;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville déclare avoir pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle relativement à son projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur la Place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe et le chemin Numéro-12;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus dans le cadre de ce projet;

QUE la Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation et le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs audit projet dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

13. Projet d'intégration – terrain de baseball, parc canin et bâtiment de service – mandat

382-07-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire réaliser un projet d'intégration d'un terrain de baseball, d'un parc canin et d'un bâtiment de service dans le parc industriel, sur le lot numéro 6 135 771 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'urbanisme et d'aménagement du territoire relativement à la planification et la gestion d'installations sur le lot 6 135 771 du Cadastre du Québec et l'accompagnement dans le cadre d'une demande de subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De mandater la firme BC2 pour procéder à une étude d'implantation ainsi qu'à l'accompagnement dans le cadre d'une demande de subvention relativement au projet d'intégration d'un terrain de baseball, d'un parc canin et d'un bâtiment de service dans le quartier industriel, sur le lot numéro 6 135 771 du Cadastre du Québec, le tout selon les paramètres du règlement 1227-2018;

D'autoriser monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

14. Projet d'intégration – terrain de baseball, parc canin et bâtiment de service – Fonds canadien de revitalisation des communautés – demande d'aide financière

383-07-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire réaliser un projet d'intégration d'un terrain de baseball, d'un parc canin et d'un bâtiment de service dans le parc industriel, sur le lot numéro 6 135 771 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada offre un programme d'aide financière dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dépose une demande d'aide financière au Fonds canadien de revitalisation des communautés dans le cadre du projet d'intégration d'un terrain de baseball, d'un parc canin et d'un bâtiment de service dans le parc industriel, sur le lot numéro 6 135 771 du Cadastre du Québec;

Que monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, soit autorisé à déposer la demande d'aide financière relativement à ce projet.

15. Skatepark, pumptrack et patinoire réfrigérée couverte – parc Amable-Chalut – mandat

384-07-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire procéder au réaménagement du skatepark, à l'aménagement d'un pumptrack et d'une patinoire réfrigérée couverte au parc Amable-Chalut;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'urbanisme et d'aménagement du territoire relativement à la planification et la gestion d'installations sportives et de loisirs quant au réaménagement du parc Amable-Chalut et l'accompagnement dans le cadre d'une demande de subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De mandater la firme BC2 pour procéder à une étude d'implantation relativement au projet de réaménagement du skatepark, à l'aménagement d'un pumptrack et d'une patinoire réfrigérée couverte au parc Amable-Chalut ainsi qu'à l'accompagnement dans le cadre d'une demande de subvention pour le réaménagement du skatepark, le tout selon la soumission datée du 13 juillet 2021 au montant de 16 075 \$, plus les taxes applicables;

Que cette dépense soit imputable au règlement numéro 1290-2021;

D'autoriser monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

16. Réaménagement du skatepark – parc Amable-Chalut – demande d'aide financière

385-07-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire procéder au réaménagement du skatepark au parc Amable-Chalut;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur offre un programme d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dépose une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure relativement au projet de réaménagement du skatepark au parc Amable-Chalut;

QUE monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, soit autorisé à déposer la demande d'aide financière relativement à ce projet.

17. Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux – volet 1 – demande d'aide financière

386-07-2021

ATTENDU QUE, suite à l'adoption de sa résolution numéro 029-01-2021, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a fait une demande de subvention au Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, volet 2, mais que cette demande n'a pas été retenue;

ATTENDU QUE la Ville désire maintenant présenter une demande au Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, volet 1, afin de permettre la mise à jour du bilan de santé de l'ancienne église et de compléter des recherches sur les éléments importants du patrimoine bâti à conserver visant à déterminer les travaux et l'entretien devant être effectués au Carrefour culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dépose une demande d'aide financière au Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, volet 1, au montant de 40 400 \$ dans le cadre des préparatifs visant la rénovation du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE la Ville confirme son engagement à couvrir cinquante pour cent (50 %) des coûts admissibles advenant une participation financière du Conseil du Patrimoine Religieux et de Patrimoine canadien à la hauteur de 40 400 \$, lequel montant sera financé au moyen d'un règlement d'emprunt;

QUE monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, soit autorisé à poursuivre les démarches en rapport avec la demande d'aide financière;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, volet 1.

18. Abris pour piscine – acquisition

387-07-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire se procurer deux abris solaires et procéder à leur installation à la piscine municipale;

ATTENDU la recommandation du 12 juillet 2021 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à l'achat de deux abris solaires auprès de Tessier Récréo-Parc pour la somme totale de 27 437,63 \$, taxes incluses;

Que cette dépense soit financée à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

388-07-2021

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 16 h 40.

Me Audrey Chevrette
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse